



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Chasser en toute sécurité



LES PRÉCONISATIONS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Tenue et sécurité

À l'approche d'autres personnes, lorsqu'on passe un obstacle, qu'on détache son chien, qu'on se déplace sur les routes, les chemins ou leurs accotements, il faut :

- **Sécuriser son arme** en direction d'une zone non dangereuse, et la porter toujours ouverte et sans cartouches.
- **Porter une tenue** de couleur vive.



Tir et environnement

Ne jamais diriger le canon de son arme (chargée ou non), ni tirer en direction d'habitations, de routes, de personnes, d'animaux domestiques, de véhicules, de chemins de randonnée ou de voies ferrées.

Retirer toujours la bretelle de son arme avant de l'approvisionner et de la charger sauf pour la chasse à l'approche du grand gibier.



Effectuer toujours un tir debout et fichant (jamais à hauteur d'homme, ni à travers une haie ou un buisson).

Ne tirer que sur un gibier parfaitement identifié, en tenant compte des risques de ricochets.



Cas particulier : la chasse en battue et au grand gibier

Le jour J :

- **Installer des panneaux** de signalisation temporaires.
- **Écouter attentivement** les consignes de sécurité du responsable de chasse. Pour rejoindre son poste, portez votre arme déchargée et visible de tous.



Effectuer tout déplacement en véhicule avec une **arme déchargée**, placée sous étui ou démontée.



30 mètres maximum

En battue, ne tirer qu'à courte distance (30 mètres maximum) et jamais sur un animal rentrant dans l'enceinte de chasse.



Ne jamais poser son arme chargée contre un arbre, contre un mirador ou sur ses cuisses en position assise.

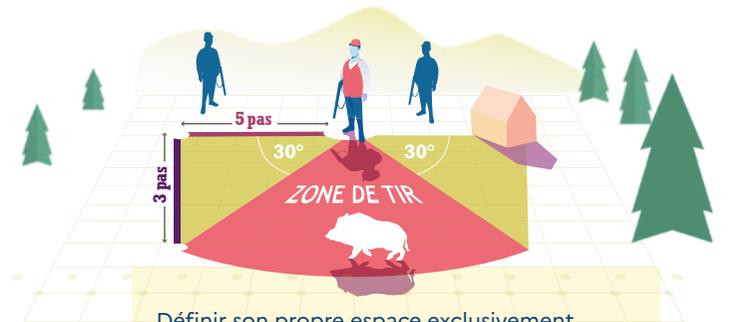


Décharger son arme dès le signal de fin de battue hors des angles de 30° et la conserver visiblement ouverte.

Définir son propre espace exclusivement réservé aux manipulations et au tir selon la règle des **angles de 30°**, en prenant comme repère le chasseur le plus à l'extérieur de la ligne et en tenant compte des éventuelles zones à risques (habitation, parking...).

La manipulation de l'arme et le tir ne peuvent se faire que dans la zone de tir, canons dirigés vers le sol, bien en dehors des angles de 30°.

Attention, l'angle de 30° se détermine en faisant 5 pas vers le voisin ou le bien matériel à protéger puis 3 pas bien en perpendiculaire.



L'Office français de la biodiversité délivre le permis de chasser

L'OFB organise pour le compte de l'État l'examen et la délivrance du permis de chasser dans l'Hexagone et dans les Outre-mer. Il veille ainsi à la bonne connaissance, par les futurs chasseurs, du droit en vigueur et des mesures de sécurité à la chasse afin de prévenir les accidents.

30 à 35 000

candidats au permis de chasser chaque année

70 à 75 %

de réussite à l'examen

La sécurité à la chasse, priorité de l'Office français de la biodiversité

Les agents de l'OFB œuvrent à l'exercice d'une pratique de la chasse dans des conditions de sécurité optimales pour les chasseurs et autres usagers de la nature :

- Ils participent à la **formation** des agents des fédérations de chasse en charge des formations des candidats à l'examen du permis de chasser
- Ils réalisent des opérations de **prévention** et de sensibilisation à la sécurité sur le terrain
- Ils **contrôlent** le respect des règles de sécurité par les chasseurs.

Afin d'améliorer la sécurité des chasseurs et des autres usagers, l'OFB a renforcé son réseau national « **sécurité à la chasse** », composé de trente correspondants régionaux qui centralisent et analysent les chiffres d'accidentologie à la chasse.

Le nombre d'accidents de chasse est en baisse depuis 20 ans. En 2021 et 2022, ils étaient inférieurs à 100.

98 %

des accidents sont dus à une faute humaine

37 %

des accidents sont dus au non-respect de l'angle des 30°

L'Office français de la biodiversité (OFB)
est un établissement public dédié à la protection
et la restauration de la biodiversité.
Ses 3 000 agents, répartis dans l'Hexagone
et dans les Outre-mer, agissent au quotidien pour
la préservation du vivant des milieux aquatiques,
terrestres et marins.

Siège national :
Office français de la biodiversité
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes

Nos contacts en régions et dans les départements :
www.ofb.gouv.fr/contacts-et-implantations

ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite @linkedInOFB


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

